



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers pédagogiques

Question écrite n° 43648

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de favoriser une éducation à l'environnement à l'école. Le développement des expériences d'observation et de préservation de la faune et de la flore permettrait sans nul doute de faire progresser la notion d'éco-citoyenneté et constituerait un moyen efficace de lutter contre la violence à l'école. Aussi, lui demande-t-il s'il envisage de donner un véritable statut au métier de « conseiller pédagogique à l'environnement ».

Texte de la réponse

Les programmes de l'école primaire, publiés en 1995, prévoient explicitement les thèmes d'étude abordés ainsi que les compétences que doivent avoir acquises les élèves à l'issue de chacun des cycles d'apprentissage de la scolarité maternelle et élémentaire. Dépassant dans ses ambitions la stricte observation et la préservation de la faune et de la flore, le thème de l'environnement occupe une part importante de ces programmes, dans les chapitres Découvrir le monde et Sciences et technologie. L'éducation civique prévoit en outre les apprentissages de la responsabilité au sein de la société et du respect des autres, dès le plus jeune âge. Chacun de ces enseignements concourt au développement de l'éco-citoyenneté au sein de notre société. Les maîtres mettent en oeuvre ces programmes dans le cadre d'activités diversifiées, intégrées au fonctionnement ordinaire de la classe, incluant, le cas échéant, des sorties scolaires. L'organisation de classes d'environnement inscrites dans le projet pédagogique de la classe est ainsi possible. Les enseignants des écoles disposent, dans les perspectives décrites, d'un accompagnement en formation initiale et en formation continue, l'une et l'autre pouvant être modulées en fonction de la spécificité des environnements. En complément, depuis 1996, en partenariat avec l'Académie des sciences, l'opération La main à la pâte, qui vise le développement des enseignements scientifiques à l'école, constitue un appui certain pour les maîtres. Certains départements ont développé, dans le cadre de leur autonomie de pilotage, des modalités très efficaces d'accompagnement pédagogique de cette opération. Il convient d'ajouter que les conseillers pédagogiques de circonscription, recrutés sur la base de compétences polyvalentes, sont à même de développer auprès des maîtres l'accompagnement nécessaire à la prise en compte des directives officielles concernant les apprentissages relatifs à l'environnement, qui relèvent d'une mise en oeuvre interdisciplinaire. Compte tenu du dispositif actuellement en place pour servir les besoins de l'éducation à l'environnement, il n'est donc pas envisagé, à ce jour, de développer un statut spécifique de « conseiller pédagogique à l'environnement ».

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43648

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1725

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3285